COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 9 avril 2015 n°22 page 1/1

RAPPORTEUR: Monsieur ABELIN

OBJET: Vente d'un logement social par Habitat de la Vienne – 38 rue de la

Fleur de Lys : avis de la commune

Mesdames, Messieurs,

Les organismes d'habitations à loyer modéré peuvent vendre des logements de leur patrimoine, dans les conditions prévues par le Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L443-7 et suivants. Ils sont prioritairement vendus aux locataires ou à un autre organisme HLM. Leur vente ne doit pas avoir pour effet de réduire de manière excessive le parc de logements sociaux locatifs existant sur le territoire de la commune ou de l'agglomération concernée.

Ainsi, l'avis de la commune d'implantation des logements est sollicité sur l'opportunité et le prix.de chacune de ces ventes.

Il s'agit de la vente d'un logement individuel de type 3 (82 m²) situé 38 rue de la Fleur de Lys, mis en vente par Habitat de la Vienne au prix de 80 000 €.

* * * * *

VU l'article L443-7 du code de la construction et de l'habitation, relatif aux modalités de vente des logements HLM,

VU la circulaire du 4 août 2014 relative à la vente aux locataires de leur logement H.L.M.,

CONSIDERANT que le taux de logements sociaux à Châtellerault est de 25%,

CONSIDERANT que, sur un parc de 4479 logements HLM et équivalent-logements, la vente d'un logement ne va pas réduire de façon excessive le parc de logements locatifs sociaux de la commune,

CONSIDERANT le marché immobilier châtelleraudais pour ce type de bien,

Le conseil municipal ayant délibéré, décide :

- d'émettre un avis favorable à la vente du logement situé 38 rue de la Fleur de Lys,

d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire Pour ampliation,

Par le Maire Pour le Maire et par délégation,

Transmis à la sous préfecture, le 13/04/2015 N° 2297 La responsable du service juridique

Publié au siège de la mairie, le 13/04/2015 Nadège GROLLIER